

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2007 – 2008

N° 78

Avril – Mai - Juin
2008

salariales : 0,8%
pour 2007

inflation : 3,2%
depuis un an

**chambre régionale
des comptes d'Île-
de-France**

encore un rapport

**affaires scolaires,
drh, sport, culture**

**de nouveaux
interlocuteurs.**

Besoin de lisibilité...

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Ceci n'échappe à personne et tous les médias s'en font l'écho : la plus grande confusion semble régner au sommet de l'État. Réformes annoncées puis abandonnées, déclarations à peine formulées, déjà démenties ou contredites, annonces discordantes, la République ressemble de plus en plus à un véhicule sans conducteur qui tanguerait sur les routes. On pourrait s'en amuser si la machine ne détruisait l'un après l'autre sur son passage nos acquis sociaux, notre pouvoir d'achat, le montant de nos pensions, notre système de santé et notre Fonction publique. Tout cela manque de lisibilité dans la méthode, mais les effets dévastateurs sont bien réels, ils se sont sentir mois après mois.

On serait en droit d'attendre des partis d'opposition qu'ils exercent véritablement leur mission de contre-pouvoir. Malheureusement, là encore, c'est la confusion qui règne en maîtresse. Le parti socialiste, empêtré dans ses contradictions, ses querelles internes et ses luttes de succession, n'offre pas davantage de lisibilité que le gouvernement dans ses propositions et dans ses actions.

Face au rouleau compresseur de ces réformes qui sont plutôt des régressions sociales, les travailleurs n'ont guère d'autres armes que leurs organisations syndicales. Malheureusement, beaucoup s'en détournent aujourd'hui et ne leur font pas ou plus confiance. Il serait facile et confortable d'incriminer un individualisme bien dans l'air du temps ou la passivité résignée face à des mesures qui semblent inéluctables. Il est bien plus difficile de se remettre en question et de se demander si l'on a soi-même suffisamment de lisibilité et de crédibilité pour rassembler les énergies.

Face à ces régressions sans précédent et à la casse systématique de la fonction publique et des acquis sociaux arrachés par des luttes longues et douloureuses, il est urgent que toutes les grandes fédérations syndicales réalisent enfin l'union sacrée et, faisant taire leurs différences et leurs rivalités, se réunissent autour de mots d'ordre clairs, de revendications précises et de propositions solides et réalistes dans lesquelles se retrouveront leurs mandants. Nous savons ce que coûte la division, les signatures données en catimini dans le secret des cabinets ministériels, les mots d'ordre contradictoires et les plate-formes fourre-tout qui brouillent les pistes et la lisibilité. Il est impératif que le brouhaha s'organise et que les milliers de voix qui expriment chacune dans leur coin leur mécontentement s'unissent pour parler fort et chanter la même chanson.

Faute de cette indispensable remise en question, les régressions sociales continueront leur train et les syndicats s'affaibliront encore un peu plus. Le Snadem appelle cette union de ses vœux au sein de sa fédération, mais il est conscient que son poids ne lui permet malheureusement pas de l'initier.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : un nouveau rapport ◆ page 4 : la nouvelle équipe municipale – consultation du 29 mars ◆ page 5 : nos salaires au 1^{er} mars 2008 ◆ page 6 : est-ce bon pour la planète ? – victoire de l'Unsa : l'Insep préservé ◆ page 7 : congrès de Bordeaux – des départs à la drh – promotions – carte intégrale – déductions fiscales ◆ page 8 : les cotisations du snadem – bulletin d'adhésion ◆ ce numéro comporte un feuillet central non paginé. ◆

Un nouveau rapport...

La Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France (CRCIF) a rendu public le 15 octobre dernier un rapport sur l'enseignement primaire à Paris. Il s'agit d'un document d'une quarantaine de pages qui passe en revue sur un plan uniquement comptable les différents postes concernés par l'enseignement primaire dans la capitale. Les professeurs de la Ville y figurent en bonne place et ont même droit à un paragraphe entier. La Chambre constate d'emblée que les missions d'enseignement que nous effectuons dans les écoles devraient légalement être assurées par l'Éducation nationale : ***Au regard des dispositions du code de l'éducation, les professeurs de la ville de Paris interviennent dans des domaines qui sont normalement de la compétence de l'État. S'agissant de l'enseignement physique et sportif, obligatoirement dispensé dans les écoles élémentaires, l'article L 321-1 du Code de l'Éducation précise que "l'État est responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, placée sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation..." , l'article L 312-3 du même code ajoutant que cet enseignement est "assuré, dans les écoles... élémentaires, par les enseignants du 1^{er} degré... "***

L'enseignement des arts plastiques et de la musique doit, au terme de l'article L 312-6 du code précité, être de même obligatoirement dispensé dans les écoles élémentaires. Même si l'article L 312-6 du Code de l'Éducation précité n'indique pas expressément, comme pour les autres enseignements, que les disciplines artistiques sont dispensées par les enseignants du 1^{er} degré, leur enseignement, dans la mesure où il est obligatoire, devrait être assuré par les personnels rémunérés par l'État, et non par des personnels de la Ville.

La CRCIF pose une analyse juridiquement juste, mais oublie que notre statut précise (article 2) que ***Les professeurs de la ville de Paris ont pour mission d'apporter une prestation supplémentaire spécialisée d'enseignement aux enfants des écoles publiques de la ville de Paris.*** Ils ne devraient pas se substituer aux enseignants de l'État, mais leur apporter un support technique et travailler en collaboration, dans le même temps, avec ces derniers. On voit bien, en pratique, qu'il n'en est rien et que dans les faits, le professeur n'est plus perçu qualitativement pour de meilleures prestations d'enseignement, mais quantitativement pour dégager du temps libre pour les personnels de l'État. La CRCIF tire donc un bilan comptable irréfutable : ***le temps dévolu à l'apprentissage des arts et du sport est pris en charge deux fois par la collectivité publique : une première fois par la ville, qui rémunère ses professeurs (soit 38,8 millions d'euros pour l'année 2005) et une seconde fois par l'État qui rémunère les enseignants du 1^{er} degré.***

Cette logique purement financière amène, de fait, à un dévoiement de nos missions. La CRCIF précise clairement que désormais, ***selon le recteur, des instructions claires ont été données aux équipes enseignantes pour que le temps libéré par la présence des PVP soit utilisé à des fins pédagogiques (dédoublage de classes, soutien, etc.). La Ville confirme l'analyse du recteur, relevant que la présence des professeurs de la ville de Paris dans les écoles permet une organisation différente du temps des élèves favorisant notamment le travail en sous-groupes.***

Nos collègues nous font régulièrement part des difficultés que leur posent les sous-groupes dans l'organisation de leur école et dans la qualité de leur travail. Certains se retrouvent chaque semaine avec des groupes d'élèves différents recomposés pour la circonstance et perturbés par ce contexte inhabituel car différent chaque semaine. Plus grave encore, c'est l'article 2 de notre statut qui est détourné et la prestation initialement spécifiée ***supplémentaire d'enseignement*** devient une prestation de substitution. Quelle valeur et quelle efficacité auront à l'avenir les projets pédagogiques, alors que la concertation prônée en haut lieu et la sacro-sainte collaboration deviendront particulièrement compliquées, voire improbables, puisque nous ne verrons plus les professeurs des écoles, accaparés par d'autres tâches durant nos interventions ? Nous évoquerons bien entendu ces points et nous ferons part de nos inquiétudes lors de notre première rencontre avec M. Cherki, notre nouveau maire-adjoint.

La nouvelle équipe municipale...

L'équipe municipale a été profondément remaniée après la réélection de Bertrand Delanoë. 36 adjoints se partagent la gestion de la capitale. C'est désormais M. Pascal Cherki qui présidera aux destinées de "l'enseignement et de la réussite éducative". Exit donc M. Éric Ferrand, qui ne s'est pas présenté aux suffrages des parisiens. Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer notre nouveau maire-adjoint lorsqu'il était chargé du sport à la mairie, dans un contexte particulièrement tendu puisqu'il s'agissait du conflit qui opposait les professeurs de la Ville aux Esan pour l'enseignement de la natation scolaire. Nous espérons que nous aurons la même qualité d'écoute avec M. Cherki que celle qui a toujours été entretenue avec son prédécesseur. Le Snadem va bien évidemment demander une audience à son nouveau maire-adjoint avant la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne les Ressources humaines et la gestion des personnels, c'est désormais Mme Maïté Errecart qui est en charge de cet important secteur qui concerne directement tous les agents de la Ville. Son prédécesseur, M. Dagnaud, a été appelé à présider un autre secteur.

Parmi les autres élus auxquels nous pourrions occasionnellement avoir à faire, M. Jean Vuillermoz remplace M. Cherki au Sport, et M. Girard conserve son poste à la Culture. Pour nos collègues de l'École d'horticulture Du Breuil, c'est à présent Mme Fabienne Giboudeaux qui est chargée du secteur des espaces verts.

Seul M. Delanoë a répondu à la lettre que nous avons adressée aux deux principaux candidats à la mairie de Paris. Vous trouverez notre courrier dans notre avant-dernier journal n° 76 supplément 2 et la réponse du maire élu en page centrale de ce numéro.

Consultation du 29 mars....

Toutes les écoles parisiennes étaient invitées à plancher samedi 29 mars dernier sur les nouveaux programmes scolaires, et au-delà, sur l'organisation qui sera mise en place à la rentrée pour tenir compte des horaires définis et de la suppression du samedi matin. Nous avons vivement incité nos collègues à se rendre à ces réunions, afin que des décisions ne soient pas prises en leur absence.

En faisant la synthèse des diverses remontées que nous ont fait parvenir les collègues présents à ces réunions, il ressort une grande désinformation des équipes éducatives : beaucoup ignoraient que des plages horaires avaient été définies pour certaines disciplines. Sur le fond, les nouveaux programmes ont fait l'objet d'un rejet quasi général des équipes enseignantes qui regrettent l'apparition de nouveaux textes alors que ceux de 2002 n'ont pas encore été parfaitement intégrés. On stigmatise la conception passéiste et le caractère mécanique des apprentissages, qui font davantage appel au serinage et au rabâchage qu'à la réflexion. Beaucoup jugent certains aspects irréalistes et absolument inapplicables, par exemple la division en CE1. En ce qui concerne nos disciplines, on n'a pu que constater et déplorer la pauvreté des instructions et des contenus, par rapport aux instructions officielles de 2002.

Au-delà du contenu des programmes, de nombreuses écoles ont réfléchi sur la mise en pratique des nouvelles instructions. La 4^{ème} heure d'EPS paraît impossible à caser dans la plupart des établissements, compte-tenu du manque de structures et de place. Pour les disciplines artistiques, il ressort que les professeurs des écoles considèrent, dans leur grande majorité, que l'enseignement de l'histoire de l'art doit incomber aux professeurs de la Ville. Il est vraisemblable que l'organisation du travail dans l'école ne changera pas dès la rentrée, mais que les vrais problèmes apparaîtront dans les premières semaines de l'année scolaire.

Nos salaires au 1^{er} mars 2008...

ECH.	INDICE	MESUEL BRUT	RETENUE 7,85 %	MENSUEL NET	INDEMNITÉ RÉSIDENCE ZONE 3%	SUPPLÉMENT FAMILIAL 1 enfant : 2,29 €		
						2 enf.	3 enf.	par enfant supplémentaire
1	349	1590,37	124,84	1465,53	47,71	72,05	178,92	127,33
2	374	1704,29	133,78	1570,51	51,12	72,05	178,92	127,33
3	394	1795,43	140,94	1654,49	53,86	72,05	178,92	127,33
4	416	1895,69	148,81	1746,88	56,87	72,05	178,92	127,33
5	439	2000,50	157,03	1843,47	60,01	72,05	178,92	127,33
6	467	2128,09	167,05	1961,04	63,84	74,51	185,48	132,25
7	495	2255,69	177,07	2078,62	67,67	78,34	195,69	139,91
8	531	2419,74	189,94	2229,80	72,59	83,26	208,81	149,75
9	567	2583,79	202,82	2380,97	77,51	88,18	221,94	159,59
10	612	2788,85	218,92	2569,93	83,66	94,33	238,34	171,90
11	658	2998,47	235,37	2763,10	89,95	100,62	255,11	184,47
HC 5	687	3130,62	245,75	2884,87	93,91	104,58	265,68	192,40
HC 6	741	3376,70	265,07	3111,63	101,30	108,68	276,62	200,60
HC 7	783	3568,09	280,09	3288,00	107,04	108,68	276,62	200,60

On nous l'a assez répété : les caisses sont vides. N'ayant pas le pouvoir d'augmenter leur salaire de plus de 200% comme l'a fait le président de la République, les fonctionnaires devront se contenter de 0,8% de revalorisation de leur point d'indice pour l'année 2007. Après une négociation qui n'a laissé aux syndicats aucun autre choix que celui d'exposer leur mécontentement, les personnels de la fonction publique ne percevront que 0,5% d'augmentation au 1^{er} mars et 0,3% au 1^{er} octobre. On reste loin du compte, puisque l'inflation en 2007 a été officiellement de 1,5% et qu'elle explose depuis le début 2008. Mais lorsqu'on qu'on connaît le mode de calcul très contestable de cet indice, on peut le mettre en doute. Les consommateurs n'ont pas besoin de statistiques pour constater que les prix flambent dans tous les secteurs, que le coût du caddy grimpe de façon vertigineuse, que se faire soigner ou se chauffer devient un luxe, sans parler du prix des services et des carburants.

Il y avait tout à craindre de l'après municipales. De nouvelles mesures de régressions commencent à tomber : le gaz augmentera de 5,5% cet été. Après le cafouillage de la carte famille nombreuse, c'est aujourd'hui le remboursement des lunettes qui est remis en question. Le Revenu de Solidarité Active pour les plus démunis qui devait remplacer le RMI et faciliter l'insertion des personnes en grande difficulté fait déjà l'objet de réticences. Attendons-nous également demain à une hausse du prix de l'eau, de la redevance TV et à une explosion des impôts locaux rendue inévitable par le désengagement de l'État et le transfert de nombre de ses prérogatives aux collectivités territoriales. Et après-demain ?

Le gouvernement depuis plusieurs années, tient toujours le même langage : en incluant les promotions et les progressions de carrière dans le calcul du pouvoir d'achat, il parvient à démontrer que seuls 17% de fonctionnaires ont subi une détérioration effective de leurs revenus. Les 83% qui restent ne sont certainement pas de cet avis et risquent fort de le faire savoir bruyamment dans un avenir plus ou moins proche.

Est-ce bon pour la Planète ?...

Alors que le Maire de Paris prend de nombreuses décisions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air à Paris et se place en champion contre la pollution, certains de ses services ignorent complètement celle qu'ils génèrent parfois inconsciemment.

En effet, depuis que l'Éducation nationale a rendu obligatoire le port de la ceinture dans les transports scolaires - ce qui, au demeurant, est une sage décision pour la plus élémentaire des sécurités - elle n'a pas pris en compte la situation particulière des grandes agglomérations et de leurs transports publics (si l'on peut aller individuellement à l'école en bus, on ne peut plus l'utiliser collectivement pour un déplacement scolaire). Ainsi à Paris, on a mis en place un appel d'offre auprès des entreprises de transports en commun privées pour fournir des véhicules aux classes devant se rendre à la piscine, notamment.

Les conséquences ne sont pas négligeables. Là où un bus RATP suffisait, il faut désormais deux cars pour transporter le même nombre d'élèves (double pollution et double financement). De plus, ces véhicules viennent de la banlieue proche, voire lointaine.

Les cars privés n'ayant pas le droit d'utiliser les couloirs réservés aux bus et aux taxis, ils arrivent régulièrement en retard à destination, soit à la piscine, soit au retour dans l'école. Les enseignants déplorent avec raison ces retards qu'ils jugent trop fréquents et trop importants. A terme, la solution pourrait bien être une réduction des créneaux de piscine pour respecter les horaires, alors même qu'il n'y a pas actuellement suffisamment de créneaux pour couvrir correctement la carte scolaire.

De plus, ce système coûteux et moins performant que le précédent induit une autre aberration préjudiciable à l'ensemble de la population parisienne : ces cars qui n'ont pas le droit de rester en stationnement s'ils n'ont pas un emplacement qui leur est réservé sont obligés de tourner dans les quartiers en attendant de reprendre les classes préalablement déposées. Ce sont ainsi chaque jour plusieurs dizaines de cars qui accumulent les kilomètres inutiles : un gaspillage d'énergie et une pollution supplémentaire qui s'ajoute à celle déjà engendrée par les cars de tourisme fort nombreux dans la capitale.

Il serait bon que la municipalité révise judicieusement sa copie afin de ne pas être en contradiction avec ses grands principes écologiques hautement proclamés. Le « vélib'scolaire » n'est pas encore d'actualité. Il aurait pourtant sa place dans l'éducation d'aujourd'hui. Les bonnes habitudes se prennent dès l'enfance.

Victoire de l'Unsa : l'INSEP préservé...

Nous vous avons fait part, dans Arts et Sports n° 74 de juin dernier, de la scandaleuse intention de l'État de brader l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (INSEP) à un consortium privé mené par le groupe VINCI notamment, en signant un contrat de partenariat public-privé (PPP). L'Unsa-Éducation avait été la seule organisation syndicale à déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Paris pour demander l'annulation de cette décision du ministre de la Jeunesse et des Sports. Notre fédération dénonçait la légalité de la signature du ministre et surtout l'absence de consultation des instances paritaires de l'INSEP et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Tribunal Administratif vient de conclure, en date du 12 mars, à l'annulation du contrat de partenariat et exige que les comités techniques paritaires soient consultés. Il donne raison aux arguments de l'UNSA Education et à ses syndicats qui se réjouissent de cette victoire syndicale. L'Unsa-Éducation avait dénoncé le désengagement continu de l'État qui n'assumait plus la charge de l'INSEP et la privatisation masquée de l'institut. Elle continuera de défendre les personnels confrontés au danger du démantèlement.

Annulation demandée, annulation obtenue !

Congrès de Bordeaux...

Le congrès national de l'Unsa-Éducation s'est déroulé du 26 au 28 mars à Bordeaux. Le thème, qui concernait particulièrement les professeurs de la Ville, était "Éducation et territoires". Comme l'a rappelé Patrick Gonthier, secrétaire général, "*après les lois de décentralisation et l'implication accrue des collectivités locales, l'Unsa-Éducation a décidé de procéder à un état des lieux sans concession, de regarder en face la diversité des politiques éducatives dans les territoires, d'examiner les complémentarités qu'elles offrent mais aussi les risques, en terme d'inégalités ou de mise en concurrence, qu'elles peuvent susciter.*"

A l'issue des débats, une résolution générale a été adoptée. Plusieurs amendements proposés par le Snadem et l'Unsa-Éducation Ile-de-France ont été intégrés dans cette résolution.

Des départs à la DRH...

Mme Josette Humbert, qui assurait, entre autres tâches, la gestion administrative des professeurs de la Ville au bureau des personnels spéciaux, vient de faire valoir ses droits à pension. Le Snadem lui souhaite une longue et heureuse retraite, largement méritée. Mme Humbert a toujours été une interlocutrice très compétente et disponible. C'est grâce à elle que chaque année les tableaux d'avancements de nos promotions étaient établis avec une grande rigueur et ce malgré des outils informatiques mis à sa disposition pas toujours des plus performants, surtout ces derniers temps. Mme Chafer, qui occupait le même bureau et partageait cette gestion, a demandé une mutation dans un autre service. Elle sera remplacée par Mme Hernandez à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le plus inquiétant est que Mme Humbert ne devrait pas être remplacée avant la prochaine rentrée puisque l'appel à candidature pour son poste ne serait publié que cet été. Les promotions des professeurs de la Ville sont établies selon les règles de l'Éducation nationale et représentent une procédure unique et complexe à la Ville de Paris. Il est à craindre que la personne qui aura pour mission de gérer cette particularité n'éprouve quelques difficultés à assimiler et à maîtriser d'emblée tous les paramètres et tous les rouages. Comme ils l'ont toujours fait, les élus paritaires du Snadem se montreront particulièrement vigilants pour faire rectifier toutes les erreurs qui pourraient léser nos collègues. Nous avons déjà alerté M. Dagnaud, alors maire-adjoint chargé des personnels, des difficultés qui pourraient apparaître suite au départ de Mme Humbert. Il nous avait alors assuré que le service continuerait à fonctionner normalement et sans dysfonctionnement. Nous en avons pris acte. Nous espérons que l'avenir lui donnera raison.

Promotions : on nous les a annoncées pour le courant du mois de juin. Cette année encore, c'est un retard trop important. L'informatique l'année dernière, les municipales cette année, les excuses ne manquent jamais, mais ce sont toujours les personnels qui en font les frais.

Les titulaires d'une **carte intégrale** peuvent faire suspendre leur abonnement pour les mois de juillet et août, ce qui décalera de 2 mois la date de fin de l'abonnement et leur fera bénéficier d'une carte gratuite tous les 4 ans. Faire cette demande avec son Pass Navigo dans n'importe quelle agence (gares parisiennes et grandes stations) **avant le 1^{er} juin 2008**.

Déduction fiscale...

Comme tous les ans, notre trésorière adressera en temps et heure le bordereau de déduction fiscale aux adhérents qui ont réglé leur(s) cotisation(s) 2006-2007 et/ou 2007-2008 durant l'année civile 2007 afin qu'ils puissent le joindre à leur prochaine déclaration de revenus pour l'exercice 2007.

Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66,6% auquel vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile).

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
Stagiaire 1	36 23,76	18 11,88	22,71 14,99	28,44 18,77	34,09 22,50
Stagiaire 2	46 30,36	23 15,18	29,02 19,15	36,34 23,98	43,56 28,75
4	65 42,9	32,5 21,45	41,01 27,07	51,35 33,89	61,55 40,62
5	72 47,52	36 23,76	45,43 29,98	56,88 37,54	68,18 45,00
6 et 7	78 51,48	39 25,74	49,21 32,48	61,62 40,67	73,86 48,75
8 et 9	85 56,1	42,5 28,05	53,63 35,40	67,15 44,32	80,49 53,12
10	94 62,04	47 31,02	59,31 39,14	74,26 49,01	89,01 58,75
11	102 67,32	51 33,66	64,36 42,48	80,58 53,18	96,59 63,75
Hors classe	115 75,9	57,5 37,95	72,56 47,89	90,85 59,96	108,9 71,87

.....✂.....✂.....



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2007-2008 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **42** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

<p>Etablir chèque à l'ordre du SNADEM</p> <p>CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion <u>exclusivement</u> au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS</p> <p><u>FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE</u> :</p> <p>Chèque à encaisser après le</p>

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Bertrand Delanoë

Paris, le **28 FEV. 2008**

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'interrogez sur les projets et les orientations que je compte mettre en œuvre pour valoriser le corps des professeurs de la Ville de Paris, si les Parisiens me font l'honneur de me renouveler leur confiance.

Vous rappelez la création dès 1819 de ce corps dont le travail est très apprécié, encore aujourd'hui, par les parents d'élèves parisiens. Déjà la Ville de Paris, ou pour être plus précis le Département de la Seine, anticipait sur les nécessités d'un développement équilibré des élèves de l'Enseignement Public.

J'ai la ferme intention d'amplifier de façon conséquente, au bénéfice des enfants de Paris, les possibilités de s'adonner aux pratiques culturelles et sportives, ainsi que vous pourrez le constater à la lecture du projet 2008-2014 « Paris, un temps d'avance », que je défends avec mon équipe. Je le joins à ma réponse.

Le rôle et la place de l'école sont majeurs en ce domaine, car cet enseignement permet l'inscription du sport et de la culture au cœur du développement de l'élève, dans une démarche éducative et formatrice.

C'est dire qu'au vu de la place qu'occupent les professeurs de la Ville de Paris au sein de nos écoles, ils ne risquent en aucune manière d'être si peu que ce soit marginalisés.

Vous évoquez l'amertume que vos collègues auraient ressentie à l'issue d'un conflit qui n'avait que trop duré, puisqu'il privait depuis des mois les enfants de la natation en piscine à laquelle ils ont légitimement droit. Je ne mets pas en cause ce que vous décrivez de ce que vos collègues ont ressenti. Mais je souhaiterais qu'il leur soit rappelé qu'ils ont bénéficié à cette occasion d'une réduction d'une heure de leur temps de présence devant les élèves et que leur nombre a été augmenté.

...

Monsieur Bernard SUISSE
Secrétaire Général du Syndicat National
Autonome des professeurs de la Ville de Paris
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

PARIS
un temps d'avance



Vous évoquez le rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale. Il n'engage pas la Ville, et le Recteur de Paris ne m'a saisi d'aucun projet concernant votre activité, alors qu'elle est encadrée par une convention qui lie la Ville et l'Académie.

Croyez bien que si tel avait été le cas, tout projet de modification de vos modalités d'intervention au sein des écoles aurait fait l'objet de la part de la Ville d'une concertation avec votre organisation. Nous vous proposerons la même démarche pour toute réforme à venir que le gouvernement ou le Parlement pourrait engager, dans la mesure bien évidemment où la Ville elle-même serait invitée à en discuter. Ce qui vaut pour les projets gouvernementaux susceptibles de vous concerner vaudra pour toute évolution que la Ville pourra engager qu'il s'agisse d'améliorer la cohérence éducative au sein des écoles ou des relations avec les offres complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Bertrand DELANOË